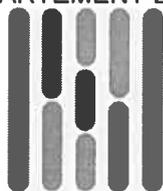


REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT EURE



VILLE DU NEUBOURG

DÉLIBÉRATION n° DCM-2025-050
Décision Modificative n° 1 du budget assainissement

Date de la séance :	19 mai 2025	Adoptée à l'unanimité,
Date de convocation :	13 mai 2025	
Nombre de conseillers en exercice :	24	
Membres présents :	20	
Nombre de votants :	21	

Le dix-neuf mai deux mille vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Mme Isabelle VAUQUELIN, Maire, à la salle du conseil.

Présents : Mmes et MM. Isabelle VAUQUELIN, maire ; M. Arnaud CHEUX, Francis BRONNAZ, Hélène LEROY, Francis DAVOUST, Isabelle AMEYE, Edouard DETAILLE, Anita LE MERRER, maire-adjoints ; Didier ONFRAY, Evelyne DUPONT, Jean LEFEBVRE, Claire LAPOIRIE, Isabel COUDRAY, Philippe DELAUNAY, Stéphane CHERRIER, Gilles BARBIER, Natacha BRUNET, Caroline CHOPIN, Loïc CABOT, Jean-Baptiste MARCHAND.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme Marie-Noëlle CHEVALIER à Mme Isabelle VAUQUELIN.

Absents excusés : Mmes Stéphanie CHEUX, Katiana LEVAVASSEUR, M. Alain LEROY.

Secrétaires de séance : Mmes Isabel COUDRAY, Caroline CHOPIN.

Monsieur l'adjoint aux finances expose qu'une décision modificative est nécessaire pour régulariser un titre émis en 2024 pour la Participation Forfaitaire à l'Assainissement Collectif (PFAC) sur le budget assainissement.

Il propose les écritures suivantes :

Imputation	OUVERT
D F 67 673 Annulation de titres sur exercice antérieur	4 000,00 €
R F 76 70611 Surtaxes assainissement et redevances pollution	4 000,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

- **VALIDE** la décision modificative n° 1 du budget assainissement ci-dessus.

Fait à LE NEUBOURG, le 19 mai 2025.

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations de la commune et transmise au représentant de l'Etat

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif sis 53 avenue Gustave FLAUBERT 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site de la commune www.leneubourg.fr

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr

Le Maire,
Isabelle VAUQUELIN



La secrétaire,
Caroline CHOPIN